

Mandat Comité consultatif de la recherche

Le Comité consultatif de la recherche a pour mandat de proposer à la doyenne ou au doyen des études des activités ayant pour but :

- de soutenir les chercheuses et les chercheurs dans le développement de leurs projets de recherche ;
- d'encourager les chercheuses et les chercheurs à diffuser leurs résultats de recherche ;
- de valoriser les recherches réalisées par les professeures et professeurs de l'UMCE ;
- d'accroître les occasions pour les étudiantes et les étudiants d'effectuer des recherches ;
- d'encourager les étudiantes et les étudiants à poursuivre des études de 2^e cycle.